



Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 2 février 2026

WFP/EB.1/2026/6-C/1/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la *feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025)*. L'évaluation a porté sur les activités menées entre 2019 et 2025. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle a permis de répondre au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage.

Quatre recommandations, dont trois d'ordre stratégique et une d'ordre opérationnel, ont été formulées à l'issue de l'évaluation. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnatrice responsable:

Mme C. Fleischer
Directrice
Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution
courriel: corinne.fleischer@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: février 2027</p> <p>Recommandation 1: Élaborer une stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement pour définir la vision des services chargés de l'approvisionnement et de l'exécution, en faisant en sorte que cette stratégie cadre avec le plan stratégique de l'organisation et tienne compte de l'évolution des engagements pris par le PAM au regard de l'initiative ONU80.</p> <p>Cette stratégie devra décrire les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • atouts particuliers et priorités du PAM s'agissant des services chargés de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution; • intégration des priorités transversales conformément au nouveau Plan stratégique et aux politiques du PAM; • renforcement de la durabilité environnementale, en mettant en avant le rôle de chef de file du PAM et les synergies opérationnelles susceptibles d'être générées dans ce domaine; • description des possibilités de coordination entre les programmes du PAM et les services chargés de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution aux niveaux mondial, national et local; • présentation détaillée des dispositifs de gouvernance appropriés et du degré de risque accepté. 	Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Département des opérations liées aux programmes, Division des programmes, Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, Division du Directeur financier, Division des services de gestion)	<p>La recommandation est acceptée. La Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution accueille avec satisfaction cette recommandation et y adhère. Elle s'engage à élaborer une stratégie provisoire couvrant l'année 2026 et le premier trimestre de 2027 dans le prolongement de sa feuille de route qui s'est terminée en décembre 2025. Cette stratégie provisoire servira de passerelle. Elle intégrera les enseignements tirés de l'expérience et les ajustements nécessaires pour la faire concorder avec le nouveau Plan stratégique du PAM et les engagements énoncés dans le cadre de l'initiative ONU80, et éclairera l'élaboration d'une stratégie complète relative à la chaîne d'approvisionnement et à l'exécution d'ici au premier trimestre de 2027.</p>	1. Élaborer une stratégie succincte provisoire couvrant la période allant de mars 2026 à février 2027.	Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Département des opérations liées aux programmes, Division des programmes, Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, Division du Directeur financier, Division des services de gestion)	31 mars 2026	En cours
		2. Instituer une stratégie budgétisée relative à la chaîne d'approvisionnement et à l'exécution qui intègre les enseignements tirés de l'expérience et tienne compte des faits nouveaux survenus en 2026.			28 février 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: décembre 2026 Recommandation 2: Améliorer la cohérence et l'interopérabilité de l'ensemble des plateformes et des processus de planification du PAM au sein des services chargés de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution ainsi qu'avec les domaines pertinents de la Division des programmes.</p>	Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution					
2.1 Mettre en place des dispositifs conjoints de planification et de coordination à l'intention de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et de la Division des programmes en vue de définir et d'étudier des possibilités de renforcer leur coordination et leurs liens, en mettant notamment l'accent sur les achats locaux et régionaux conformément à la politique relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires.	Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Département des opérations liées aux programmes, Division des programmes)	<p>La recommandation est acceptée. La Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution accepte de s'appuyer sur les mécanismes conjoints existants de coordination entre les divisions du Département des opérations liées aux programmes à plusieurs niveaux et de mettre en place de nouveaux mécanismes à cet effet. Les réunions de coordination régulièrement organisées par le Département et présidées par le Sous-Directeur exécutif réunissent les directeurs de division et les services concernés pour examiner les priorités, la planification et la collaboration interdivisions.</p> <p>La mise en place d'un volet sur le développement des marchés locaux permettra de confier à une équipe dédiée la responsabilité et la supervision des activités axées sur</p>	<p>1. Organiser des réunions de coordination des directeurs du Département des opérations liées aux programmes pour assurer une coordination efficace au niveau des divisions. Ces réunions devraient continuer d'être organisées régulièrement pour assurer une coordination de haut niveau entre la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et les autres divisions du Département, y compris en ce qui concerne les questions intra-départementales</p>	Département des opérations liées aux programmes (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des programmes)	En cours	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		<p>les marchés, notamment celles visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir les achats locaux et régionaux, conformément à la politique du PAM relative aux achats locaux et régionaux de produits alimentaires; • renforcer les liens du PAM avec les marchés, les négociants et les détaillants à l'échelle locale; • faciliter des évaluations et des interventions contribuant à préparer les services chargés de la chaîne d'approvisionnement à l'application de modalités fondées sur les marchés. <p>Par ailleurs, la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution renforcera sa collaboration avec la Division des programmes en utilisant les contributions de celle-ci dans sa planification (concernant, par exemple, la mobilisation des stocks institutionnels ou la planification de la demande). Ces mécanismes continueront d'être utilisés et améliorés pour accroître la cohérence et l'interopérabilité et aborder les opérations fondées sur les marchés de manière coordonnée.</p>	relatives aux programmes fondés sur les marchés et aux achats locaux.			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
2.2. Élaborer et mettre en œuvre une feuille de route pour garantir l'interopérabilité des principales plateformes de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et de la Division des programmes, telles que LESS et COMET, l'objectif étant d'harmoniser les flux de données, d'alléger les tâches de rapprochement et de renforcer la visibilité de bout en bout.	Division des technologies (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Département des opérations liées aux programmes)	<p>La recommandation est acceptée. En collaboration avec la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et le Département des opérations liées aux programmes, la Division des technologies a commencé à élaborer une feuille de route relative à l'interopérabilité, dans le cadre de laquelle elle entend répertorier l'ensemble des applications, cartographier les procédures opératoires en place et recenser les lacunes à combler en matière d'intégration. Elle s'appuie sur les enseignements tirés des examens précédents ainsi que sur une analyse des lacunes pour définir les étapes de la feuille de route et les normes d'interopérabilité et formuler des orientations pratiques à l'intention des bureaux de pays en tenant compte de l'éventail actualisé des systèmes de gestion des identités du PAM. Une fois élaborée dans sa version finale et publiée, la feuille de route sera mise en œuvre progressivement pour améliorer l'harmonisation des données, faciliter le rapprochement et renforcer la visibilité de bout en bout dans les différents systèmes, tandis que les outils existants de</p>	1. Commencer à élaborer une feuille de route relative à l'interopérabilité, notamment en faisant le point sur l'ensemble des applications et sur les questions techniques concernant l'intégration.	Division des technologies (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Département des opérations liées aux programmes)	Premier trimestre de 2026	En cours
			2. Tenir compte des enseignements tirés des examens précédents lors de l'élaboration de la feuille de route.		Premier trimestre de 2026	En cours
			3. Analyser les procédures opératoires principales et secondaires au regard des systèmes existants afin d'évaluer la façon dont elles fonctionnent ensemble et de recenser les lacunes éventuelles.		Quatrième trimestre de 2025/ premier trimestre de 2026	En cours
			4. Réaliser une analyse des lacunes pour définir les étapes de la feuille de route et les normes d'interopérabilité.		Premier trimestre de 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		rapprochement des données issues des divers systèmes, comme Prisma, continueront d'être mis à profit.	5. Répertorier les outils pratiques à utiliser et définir le déroulement des opérations à respecter pour mettre en œuvre la feuille de route. 6. Mettre la dernière main à la feuille de route, concernant notamment le calendrier de mise en œuvre et les normes d'interopérabilité.		Deuxième trimestre de 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: février 2027</p> <p>Recommandation 3: Accroître la cohérence externe pour concrétiser une vision intégrée de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle du système des Nations Unies.</p>	<p>Directeur exécutif adjoint (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Bureau des services juridiques, Division du Directeur financier, Division des technologies, Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, Département des partenariats et de l'innovation)</p>					
<p>3.1 Étudier et définir précisément les incidences qu'aurait sur la structure interne du PAM la mise en place d'une plateforme intégrée à l'échelle du système des Nations Unies qui serait axée sur la chaîne d'approvisionnement et l'exécution et constituerait une composante essentielle de la nouvelle stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement.</p>	<p>Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Directeur exécutif adjoint, Bureau des services juridiques, Division du Directeur financier, Division des technologies, Bureau du Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale, Département des partenariats et de l'innovation)</p>	<p>La recommandation est acceptée. La Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution accueille avec satisfaction cette recommandation et y adhère. Conformément aux réformes ONU80, la nouvelle stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement et à l'exécution précisera le positionnement stratégique et les atouts particuliers du PAM ainsi que les incidences globales qu'aura sur son organisation le rôle moteur que joue l'organisation dans l'initiative d'intégration des chaînes d'approvisionnement menée dans le cadre de ces réformes.</p>	<p>Voir les mesures prévues au titre de la recommandation 1 ci-dessus.</p>	<p>Identique à la recommandation 1</p>	<p>Identique à la recommandation 1</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise en œuvre: février 2027</p> <p>Recommandation 4: Renforcer concrètement les dispositifs de mise en œuvre conformément à la stratégie révisée relative à la chaîne d'approvisionnement et à l'exécution, au plan stratégique du PAM et à l'initiative ONU80</p>	Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution					
<p>4.1 Réaliser une évaluation complète des effectifs des services chargés de la chaîne d'approvisionnement afin de déterminer comment ajuster la part que représente le personnel de ces services dans l'ensemble des effectifs du PAM compte tenu des compétences attendues et à la lumière des réductions budgétaires et de la restructuration de l'organisation.</p>	Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des ressources humaines)	<p>La recommandation est acceptée. En collaboration avec la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution et la Division des ressources humaines, le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités examinera les effectifs des services chargés de la chaîne d'approvisionnement ainsi que leurs compétences. Il s'appuiera sur l'outil de planification stratégique des effectifs pour évaluer la part que doit représenter le personnel de ces services dans l'ensemble des effectifs et déterminera les ajustements à apporter pour assurer une capacité opérationnelle suffisante compte tenu des besoins énoncés dans le Plan stratégique pour 2026-2029, des réformes ONU80 et de l'évolution du contexte opérationnel.</p>	Procéder à la planification stratégique des effectifs de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution.	Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution, Division des ressources humaines)	28 février 2027	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.2 Élaborer un cadre normalisé de suivi de la performance à partir du registre des indicateurs de performance clés stratégiques disponibles et des indicateurs du Cadre de résultats institutionnels pour aider à renforcer la visibilité des résultats obtenus par les services du PAM chargés de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution.	Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution (Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports, Division du Directeur financier)	La recommandation est acceptée. 1. La visibilité des résultats obtenus par les services du PAM chargés de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution a été renforcée dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2026-2029, tant au titre du produit standard 3.3 relevant de l'effet direct stratégique 3 (Les partenaires de l'action humanitaire et du développement et les gouvernements bénéficient d'un appui, d'activités de coordination ou de services qui renforcent l'efficacité et l'efficience de leurs opérations et de leurs programmes) que du résultat de gestion 2 (Services mixtes efficents, efficaces et fondés sur des données factuelles). Un nouveau produit 2.3 (Services liés à la chaîne d'approvisionnement) a été associé au résultat de gestion 2 pour mieux rendre compte des résultats de la Division concernant les assurances à donner.	1. Renforcer la visibilité des services chargés de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution au moyen du Cadre de résultats institutionnels pour 2026-2029 au titre de l'effet direct stratégique 3 et du produit 2.3 (services liés à la chaîne d'approvisionnement) relevant du résultat de gestion 2.	Division de l'analyse, de la planification et de la performance (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)	30 novembre 2025	Terminé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		<p>2. À l'échelon des divisions, la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution a élaboré des indicateurs de performance clés relatifs à la chaîne d'approvisionnement et surveille régulièrement les résultats obtenus à cet égard. Les indicateurs de produit et d'effet direct définis au niveau des pays pour l'effet direct stratégique 3 et le produit standard 3.3 contribuent directement aux indicateurs institutionnels définis pour la Division, qui permettent d'assurer le suivi de la fourniture de l'assistance et de mesurer les effets à moyen et à long terme des interventions du PAM. Il est rendu compte des résultats de la Division sur la plateforme "Resources to Results" (Des ressources aux résultats) tous les trimestres ainsi que dans le rapport annuel sur les résultats. Ensemble, ces mécanismes constituent un cadre normalisé de suivi de la performance portant sur la chaîne d'approvisionnement et les garanties en matière d'exécution.</p>				